

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 260 de Janvier 2016

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0917 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

Comité Technique Académique du 27/01/2016

Les interventions de l'UNSA Education en bref ...

L'UNSA Education a salué la priorité donnée au Primaire au travers de cette dotation académique, mais a déploré la faiblesse des moyens consacrés à la santé scolaire !

Répartition des moyens 1er Degré :

Malgré les documents communiqués et les objectifs affichés, il est difficile d'appréhender le poids des critères ou même leur prise en compte réelle dans la répartition entre les 5 départements (démographie en valeur absolue, reconnaissance des petites structures, capacité de remplacement, ...). En l'absence d'une carte détaillée de l'Académie, les représentants du Person-

nel pourraient penser que le rapprochement des P/E départementaux demeure l'unique boussole !

L'UNSA Education s'est interrogée d'une part, sur la prise en compte des critères sociologiques : sont ils confinés aux mesures d'Education Prioritaire ? Comment entrent ils en compte dans la dotation au titre de la démographie ? Et d'autre part, sur la faiblesse de la dotation des Pyrénées Orientales.

Répartition des moyens ULIS 2nd Degré :

L'UNSA Education a noté avec satisfaction l'effort réalisé pour doter les établissements du 2nd Degré de structures ULIS. La volonté de permettre un parcours personnel de scolarisation jusqu'aux diplômes terminaux doit être saluée. Notre fédération n'a eu de cesse d'alerter le Rectorat à ce sujet.

Toutefois, une interrogation demeure sur les critères de répartition entre départements.

Santé Scolaire :

La dotation pour l'Académie de Montpellier (NDLR -> voir encart page 6) montre la prise en compte de la situation sociale de nos élèves. Néanmoins, l'UNSA Education fait le dramatique constat que malgré les annonces et les récentes circulaires sur les visites médicales et les PAP, la santé scolaire n'est plus une priorité. Dans certains secteurs de notre académie, les postes ne sont même par pourvus, la santé scolaire s'y « exerce » désormais sans médecin. Cette situation de carence touche souvent les secteurs où les populations sont déjà très défavorisées et où les Professionnels de Santé libéraux ne vont plus. C'est bien la République et ses valeurs qui sont questionnées ici.

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P 1 : En guise d'éditorial ...

P 2 : Information Syndicale
CAPD 22/01 / Carte scolaire

P 3 : Avancement Certifiés

P 4 à 6: CTA du 27/01

Répartition des moyens 1er et 2nd Degrés / Evolution des effectifs / Budget 2016 / Calendrier payes & pensions

P 7 : Rythmes scolaires

P 8 : ... / Campagne JPA

**UNSA Education
Congrès National
de Grenoble
du 29 au 31 mars 2016**

Dans le cadre de la préparation de ce congrès, une réunion est prévue au plan départemental, le **Mercredi 10 février 2016 à 14h00 à MENDE (Espace Jean Jaurès)**

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le SE-UNSA Lozère vous donne la parole ! Réunion d'Information Syndicale « hors temps de travail »

Dans le 1er Degré, les Personnels enseignants ont le droit de participer à trois demi-journées de Réunion d'Information Syndicale (RIS) intervenant pendant les heures de service.

Sur ces trois demi-journées, il leur est possible d'en prendre une sur le temps devant élèves (RISTT).

La section départementale du SE-UNSA a décidé d'organiser une Réunion d'Information Syndicale « hors Temps de Travail » le

**Mercredi 3 février 2016 à MENDE
de 14h00 à 17h00, Immeuble Le Torrent
(salle de réunion 4ème étage)**

Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et les IEN sont prévenus (voir « rappel » ci-contre).

L'ordre du jour devrait comprendre les points suivants :

- préparation de la carte scolaire (répartition des 300 postes attribués à l'académie, menaces de fermetures et demandes d'ouvertures, ...);
- mouvement départemental;
- temps partiels et postes fractionnés ...;
- Questions diverses.

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit traité lors de cette rencontre, merci de nous en informer au plus tôt afin que nous puissions disposer d'un maximum d'éléments d'information et/ou de réponse ...

Pour le stationnement, possibilités dans la rue du Torrent ou sur le parking situé à 300 mètres environ, à gauche, en direction de Langogne ...

Rappel : Si vous souhaitez que cette réunion soit décomptée, pensez à informer les IEN. Vous trouverez un modèle de lettre à cet effet sur le site local (<http://sections.se-uns.org/48>).

CAPD du 22 janvier 2016 (postes adaptés / permutations / avancement / ...)

La Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) qui a eu lieu le vendredi 22 janvier 2016 avait plusieurs points à l'ordre du jour.

► Postes adaptés :

L'Administration a informé les représentants du Personnel que le Groupe Départemental avait examiné 2 demandes, en présence du Docteur NARBONI, Médecin Conseiller Technique auprès du Recteur.

Le premier dossier a été classé dans le Groupe 3 (non prioritaire). Il s'agissait d'une 2ème demande ...

Le deuxième dossier a été classé en Groupe 4 (ne relève pas du dispositif).

► Permutations et étude des 800 points au titre du Handicap :

Deux demandes ont été examinées. Suite à l'avis favorable du Médecin Conseil du Rectorat, la bonification de 800 points a été accordée aux deux collègues.

► Permutations - Vœux et vérification des barèmes :

Dès réception des documents de travail, le SE-UNSA Lozère avait adressé à tous les collègues une fiche de contrôle de leur barème.

Il y a 19 participants. A noter que contrairement à l'année dernière, tous les récapitulatifs de confirmation sont arrivés dans les délais !

15 collègues ont fait un seul vœu. Les autres ont fait 2 vœux (1), 3 vœux (1) ou 5 vœux (2).

Les départements les plus demandés en vœu 1 sont l'Hérault (5 fois), l'Aude et le Gard (2 fois).

► Avancement des PE - Complément à la CAPD du 6/11/2015 :

Suite aux modifications intervenues après la CAPD du 6 novembre 2015 dans le calcul des reliquats au Choix, sont promus les collègues suivants :

- au 10ème échelon : TROCELLIER Sylvie au 1/10/2015
- au 9ème échelon : JEAN Christian au 19/11/2015
- au 7ème échelon : ROMEO ARMANET Marion au 1/12/2015
- au 6ème échelon : ANTUNES David au 1/03/2016.

Pour avoir un compte-rendu plus détaillé, tapez le lien suivant : <http://sections.se-uns.org/48/spip.php?article442>



Enquête « carte scolaire » : le SE-UNSA a besoin de vous !

La carte scolaire se prépare activement ...

La répartition des 300 emplois 1er Degré (attribués à l'académie de Montpellier suite au Comité Technique Ministériel du 17 décembre 2015) entre les 5 départements du Languedoc-Roussillon a été dévoilée lors du Comité Technique Académique, le 27 janvier (voir page 4) ...

Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) "carte scolaire" 1er Degré est prévu le mardi 9 février 2016, à 14h00.

Le SE-UNSA Lozère vous propose de compléter l'enquête « carte scolaire » en ligne sur son site local (taper le lien suivant : <http://sections.se-uns.org/48/spip.php?article437>).

Cela permettra à ses représentants de défendre au mieux chaque situation (demande d'ouverture, menace de fermeture, ...).



CAPA « avancement Certifiés » du 6 janvier 2016 (compte-rendu succinct)

La Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) d'avancement d'échelon a étudié les possibilités de promotion au Grand Choix et au Choix de 2 891 collègues certifiés.

575 collègues ont été promus au Grand Choix et 891 au Choix. Les autres n'ont pas été promus ou l'ont été à l'ancienneté.

Positionnement du SE-UNSA

Le SE-UNSA a axé sa déclaration liminaire sur un axe principal, celui de l'inégalité face aux inspections.

En effet, sur les 2 891 promouvables cette année, 542 collègues sont en retard d'inspection (inspection > à 5 ans) et 214 n'ont jamais été inspectés.

Si on peut comprendre qu'en début de carrière (T1, T2, T3) les inspections ne soient pas systématiques, il est inacceptable, pour le SE-UNSA, que certains collègues attendent plus de 5 ans pour connaître leur 1^{ère} inspection ou pour être ré-inspectés.

De même, le SE-UNSA n'accepte pas que les collègues issus de la liste d'attitude ne soient pas systématiquement inspectés lors de leur titularisation, ce qui leur permettrait d'avoir une progression de carrière identique aux autres collègues certifiés, issus des concours externes.

Ces retards ou absences d'inspections pénalisent les collègues d'autant plus s'ils sont promouvables à un échelon important (9, 10 ou 11). De plus, une progression de carrière ralentie sur les grands échelons, freine l'accès à la Hors-Classe.

Enfin, certaines disciplines sont davantage touchées par ces problèmes d'inspection (la Documentation, l'Espagnol et les Lettres (Modernes et Classiques)).

L'Administration a répondu sur un certain nombre de points :

- les inspections ont été plus nombreuses en 2014/2015 : + 20% avec 2 800 inspections, dont les stagiaires.

- cette année les inspections devraient être réduites parce que les IPR sont sollicités pour la formation des professeurs de collège.

L'inspection a aussi informé le SE-UNSA de la mise en place une procédure d'harmonisation entre disciplines. Celle-ci fonctionne sur les petits échelons (jusqu'au 6) mais beaucoup moins sur les grands, notamment pour les collègues provenant d'autres académies lors des mutations, dont les notes ne sont pas harmonisées.

Enfin, un nouvel IPR Vie-Scolaire, Mr BLASCO, arrive dans notre académie. Il ne s'occupera que des documentalistes et il s'engage à rattraper le retard d'inspection dans l'année des échelons 10 et 11 et du 9^{ème} échelon, mais il a rappelé que la tâche est importante ...

Le Doyen de l'inspection, s'engage à étudier la situation des Professeurs Certifiés issus de la liste d'attitude.



Etude des situations personnelles

Les commissaires paritaires du SE-UNSA ont étudié les situations personnelles des collègues qui leur ont envoyé une fiche de suivi et de manière plus générale, les situations individuelles de l'ensemble des collègues promouvables.

Ce travail a permis aux commissaires paritaires d'intervenir en séance pour corriger des erreurs et permettre à certains collègues d'être promus quand ils ne l'étaient pas, d'être promus à la bonne date quand les dates étaient erronées, ou simplement de corriger des informations qui serviront pour de futures promotions.

C'est en apportant à l'Administration les preuves que les notes administratives ou pédagogiques sont mauvaises, que les collègues ont été inspectés alors que les documents de l'Administration ne le mentionnent pas, ou en démontrant que certaines périodes d'activités n'ont pas été prise en compte que les élus du SE-UNSA peuvent régler des situations personnelles. C'est pourquoi leur travail est plus efficace quand ils reçoivent des fiches de suivi.

Pour les élus du SE-UNSA, être représentants du Personnel, ce n'est pas seulement faire une déclaration liminaire et éventuellement communiquer les résultats de la CAPA aux collègues.

Les Commissaires Paritaires du SE-UNSA le font parce que c'est leur mission, mais pour notre organisation syndicale, ce qui prime avant tout, c'est d'étudier les situations personnelles de tous les collègues en regard des documents de l'Administration pour corriger les situations individuelles et faire avancer les revendications collectives.

En dehors du syndicat majoritaire, le SE-UNSA est le seul syndicat à mener ce travail à bien en séance.



Pour tout savoir sur l'avancement d'échelon ...

En allant sur le site académique du SE-UNSA de Montpellier (taper le lien suivant : <http://sections.se-unsa.org/montpellier/>), vous pouvez avoir accès à d'autres articles concernant l'avancement en général et celui des Certifiés en particulier.

Vous y trouverez, pour chaque échelon, les barèmes des derniers promus ainsi que les critères utilisés pour départager en cas d'égalité de barème ...

Vous y trouverez aussi la réponse à la question que se posent de nombreux collègues : « pourquoi je n'ai pas changé d'échelon cette année ? ».

En effet, après les CAPA « avancement d'échelon », l'information est souvent donnée à celles et ceux qui sont promus, et plus rarement à celles et ceux qui ne le sont pas !

C'est pourtant ces collègues-là qui ont le plus de raisons de se poser des questions.

Il y a deux cas qui peuvent expliquer une absence de promotion :

- ne pas être promouvable,
- ne pas avoir le barème pour être promu.

Pour en savoir plus à ce sujet mais aussi sur les durées de passage d'un échelon à l'autre, consultez le site académique du SE-UNSA ou contactez ses élus en CAPA en appelant le 04.67.64.51.38 !

N'hésitez pas !

Carte scolaire : CTA du 27 janvier 2016

A l'ordre du jour du CTA du 27 janvier, figurait essentiellement la préparation de la rentrée 2016 dans les 1er et 2nd Degrés, mais des informations concernant les Personnels **Administratifs**, **Infirmiers** et **Assistants de Service Social** ont aussi été présentées ...

Les informations ci-après sont donc issues des documents communiqués.

Répartition des emplois 1er Degré entre les départements :

Le « plafond académique » est « augmenté » de **300** emplois pour **1 481** élèves supplémentaires attendus (Aude : - 129 / Gard : + 103 / Hérault : + 1 258 / **Lozère** : - 36 / P.O. : + 285).

Pour le Rectorat, « les moyens attribués permettent d'accompagner la progression des effectifs, de développer les priorités nationales et académiques et d'améliorer les conditions d'encadrement dans l'ensemble des écoles ... ».

La répartition des emplois aurait été faite en tenant compte bien sûr de l'évolution des effectifs pour chaque département, mais aussi des différentes orientations nationales (« soutien à l'éducation prioritaire, poursuite du soutien aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, financement des décharges des directeurs d'écoles, renforcement des brigades de remplacement et de la formation continue, ... »).

Le **CTA** a acté la répartition de **300 emplois** d'enseignants entre les 5 départements de l'académie, 225,5 au titre de la démographie, 56 au titre de l'Education Prioritaire et 18,5 au titre des mesures d'inclusion et des décharges de Direction.

La répartition proposée est la suivante (NDLR : le 1er nombre représente les emplois accordés au titre de la démographie, le 2ème au titre de l'Education Prioritaire, le 3ème au titre des mesures d'inclusion et des décharges de direction) :

Aude : + 30 emplois (21 + 8 + 1)
 Gard : + 43 emplois (15+ 24 + 4)
 Hérault : + 206 emplois (172 + 23 + 11)
Lozère : + 3 emplois (2 + 1 + 0)
 P.O. : + 18 emplois (15,5 + 0 + 2,5)

300 emplois (225,5 + 56 + 18,5)

Répartition des emplois d'enseignants du 2nd Degré :

Une augmentation globale des effectifs est annoncée (+ 1 401 élèves, tous cycles confondus -> voir détails pages 4 à 6).

L'académie bénéficie de la création de **150** emplois nouveaux, auxquels s'ajoutent l'équivalent de **30** Equivalents Temps Plein, soit un total de **180 ETP**.

Collèges :

Le Rectorat a précisé que la répartition des moyens d'enseignement dans les collèges « s'inscrit pour l'année 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Collège et de la rénovation de la carte des langues ».

Conséquence, sans aucun doute, de la volonté de « recentrage » de la gestion des moyens, notamment des collèges, au niveau rectoral, les documents de travail ne détaillent pas les mesures par type d'établissements.

Il est indiqué ceci :

« Pour la rentrée 2016, les effectifs prévisionnels dans les collèges (hors SEGPA) sont en très légère baisse de 69 élèves par rapport aux prévisions 2015. La stabilité démographique n'induirait pas d'évolution de la dotation. Cependant, il est proposé d'augmenter la dotation des collèges de **22 ETP** en heures-poste.

Ces mesures permettent d'une part d'appliquer les nouvelles grilles horaires, d'autre part d'accompagner la mise en œuvre des orientations en matière de politique des langues et de soutien aux établissements les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.

Pour la rentrée 2016, la part relative à la dotation de base est augmentée d'un volume horaire équivalent à 260 ETP, ce qui correspond à la part dite de dotation non fléchée de l'année dernière.

La répartition de ces 22 ETP supplémentaires, soit 396 heures, permet en outre de préserver le ratio H/E. »

	Académie
Prévisions d'effectifs 2016	104 182
Evolutions d'effectifs (constat 2015 à prévisions 2016)	- 69
Variations d'emplois 2015 à 2016	+ 22
H/E projeté 2016	1,157
Ecart H/E constaté	0,005

En bref - En bref La Lozère en chiffres

► Constat 2015 et prévisions de rentrée 2016 :

Ecoles :

2 ans	222 / 225 (+ 3)
3 ans	496 / 466 (-30)
4 ans	514 / 523 (+ 9)
5 ans et +	519 / 499 (-20)

CP	557 / 514 (- 43)
CE1	545 / 577(+32)
CE2	533 / 540 (+ 7)
CM1	577 / 535 (-42)
CM2	546 / 593 (+47)

⇒ **Remarque** : globalement, les effectifs devraient baisser de 37 élèves (hors spécial).

Collèges :

6ème	568 / 578(+10)
5ème	583 / 588 (+ 5)
4ème	604 / 586 (-18)
3ème	635 / 579 (- 56)
ULIS	
SEGPA	96 / 92 (- 4)

Lycées professionnels :

CAP 2 ans 1ère année	/ 41
CAP 2 ans 2ème A	44 / 50
2nd Pro	91 / 94 (+ 3)
1ère Pro	80 / 77 (- 3)
Terminale Pro	80 / 74 (- 6)

Lycées :

2nd	284 / 294(+10)
1ère	268 / 247 (-21)
Terminale	277 / 264 (-13)

Post Bac :

STS 1ère année	120 123
STS 2ème année	109 107

⇒ **Remarque** : les effectifs diminueraient sensiblement en 1er cycle (- 61 élèves), un peu dans le 2nd cycle G&T (- 24), très légèrement dans l'enseignement spécial (- 4). Ils seraient stables dans le 2nd cycle Professionnel (=) et dans le Post Bac (+ 1), ce qui, globalement, devrait entraîner une baisse de 88 élèves, tous cycles confondus ...

CTA du 27 janvier 2016 (suite)

LEGT (prébac et postbac) :

Les documents de travail précisent :

« La répartition des dotations entre les lycées généraux et les lycées professionnels a été élaborée selon la méthode d'allocation des moyens définie pour la rentrée 2015.

Pour la rentrée 2016, il est proposé d'attribuer **117 ETP** en heures-poste aux lycées généraux et technologiques afin d'accompagner la progression démographique tout en préservant le ratio H/E. »

	Pré-Bac + Post-bac
Prévisions d'effectifs 2016	61 266
Evolutions d'effectifs (constat 2015 à prévisions 2016)	+ 1 252
Variations d'emplois 2015 à 2016	+ 117
H/E projeté 2016	1,33
Ecart H/E constaté	0,01

Lycées Professionnels :

« Il est prévu de doter les lycées professionnels de **22 ETP** supplémentaires en heures-poste.

La dotation proposée permet d'accompagner l'évolution modérée de la démographie et de prendre en compte les évolutions de la carte d'offre de formation.

Les deux dernières 3èmes prépa-pro des collèges de Lansargues et Mistral de Lunel sont transférées au LPO L. Feuillade de Lunel. »

	Lycées professionnels
Prévisions d'effectifs 2016	22 178
Evolutions d'effectifs (constat 2015 à prévisions 2016)	+ 256
Variations d'emplois 2015 à 2016	+ 22
H/E projeté 2016	2,04
Ecart H/E constaté	- 0,007

Mesures diverses :

19 ETP supplémentaires sont répartis au titre des mesures diverses :

☒ 10,5 ETP à la création de nouvelles ULIS dans les collèges (6,5) et les lycées (4) de l'académie :

- 2 dans l'Aude
- 3,5 dans le Gard;
- 3 dans l'Hérault;
- **1 en Lozère;**
- 1 dans les P.O.

☒ Création d'un support pour l'internat-relais du **Collège de Vialas** (1 ETP).

☒ Attribution d'1 ETP à l'UP2A du Collège de St Estève (P.O.).

☒ SEGPA : 3 ETP attribués à la SEGPA des Hauts Cantons (Hérault) dont 1 PE et 2 PLP.

☒ Documentation : 2 ETP au titre de l'ouverture des 3 nouveaux EPLE (Collège et lycée de Lézignan-Corbières dans l'Aude et Bellegarde dans le Gard).

☒ Directeurs délégués aux enseignements technologiques et professionnels : 1,5 ETP pour conforter les lycées J. Ferry de Montpellier (+ 0,5 ETP), **Théophile Roussel de Saint Chély d'Apcher (+ 0,5 ETP)** et Picasso de Perpignan (+ 0,5 ETP pour l'assistant au DDEP).

La Lozère en quelques chiffres Enseignement Privé (source documents CTA)

Il faut être extrêmement prudent avec les prévisions.

Pour l'Enseignement Public, un écart significatif (86 élèves) a été enregistré par exemple entre les prévisions 1er Degré pour la rentrée 2015 et le constat de rentrée ! Cela était déjà le cas l'année précédente (écart de 43 élèves !).

L'Administration devra aussi être vigilante en ce qui concerne les prévisions de l'Enseignement Privé dans notre département, où les effectifs évolueraient sensiblement de la même façon (baisse dans le 1er Degré et en 2nd cycle G&T) mais de façon aussi très différente dans le 1er cycle (- 61 élèves dans le Public et + 39 dans le Privé ?).

1er Degré : - 53
1er Cycle : + 39
2nd Cycle Professionnel : - 9
2nd Cycle Général et Tech. : - 1
Post Bac : - 39

Salaires :

Un rendez-vous à ne pas manquer !

2016 sera une année chargée pour la Fonction Publique.

A côté du travail réglementaire indispensable pour la mise en œuvre du protocole PPCR* (500 décrets et arrêtés à modifier), se tiendra en février prochain un très attendu "rendez-vous salarial".

Si des premières mesures concrètes vont rentrer en application dès 2016, c'est bien l'année suivante que tous les Personnels bénéficieront des avancées contenues dans le dispositif.

Alors que tous les constats montrent que la rémunération des Personnels a baissé en 2013 et 2014, il est grand temps de mettre fin à 6 années de gel du point d'indice.

Le premier rendez-vous salarial programmé en février prochain est donc très attendu.

L'**UNSA** y portera la revendication première de nos collègues (notre dernier **baromètre UNSA des métiers de l'Education** en témoignage) : la revalorisation du pouvoir d'achat.

En cette traditionnelle période de vœux, faisons celui d'un rendez-vous salarial réussi en février prochain qui viendrait compléter les avancées du protocole.

* **PPCR** : Parcours Professionnels **Carrières Rémunérations**



CTA du 27 janvier 2016 (fin ...)

Autres mesures présentées (Personnel Non Enseignant)

Pour la rentrée 2016, l'académie doit bénéficier des créations d'emplois suivantes.

Création de 7 Equivalents Temps Plein d'emplois administratifs

(A noter : cela représente 10% des créations nationales d'emplois administratifs -> voir chiffres du CTM ci-contre).

BOP 230 :

- création de 3 Equivalents Temps Plein d'Infirmiers (sur 40 créés au niveau national);

- création de 3 Equivalents Temps Plein d'Assistants de Service Social (sur 60 créés au niveau national).

Budget 2016 : des contrastes forts !

Enseignement scolaire et agricole, l'augmentation des moyens se poursuit !

500 millions d'euros supplémentaires permettront la création de 10 851 postes (8 011 enseignants, 350 AESH (1), 200 BIATSS (2), 2 150 Assistants d'Education à l'Education Nationale et 140 enseignants, 25 AVS (3) pour l'Enseignement agricole.

Ces moyens supplémentaires sont indispensables pour amplifier et consolider la mise en œuvre de la Refondation de l'École.

Une enveloppe de 105 millions est également prévue pour des revalorisations financières. Ces sommes doivent permettre une plus grande équité entre enseignants, la prise en compte des plus faibles salaires ainsi que les situations particulières des médecins scolaires. L'UNSA Education s'emploie à faire avancer ces dossiers.

Enseignement Supérieur et Recherche : très insuffisant !

Les 165 millions d'euros supplémentaires

(sur la papier) permettront tout juste de couvrir les besoins en fonctionnement des universités (salaires, entretien).

Les 1 000 postes supplémentaires annoncés sont déjà compromis. Ces propositions ne sont pas à la hauteur et ne consacrent pas l'Enseignement Supérieur et la Recherche au rang de priorité.

Jeunesse, Sports et Vie associative

Le budget est stable mais le nombre d'emplois se contracte encore (- 100 postes). Ce désengagement répété devient insupportable pour nos collègues. Il en est de même pour les opérateurs avec des crédits en baisse de 4 millions et 46 emplois rendus principalement dans le réseau CANOPE.

(1) AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

(2) BIATSS : Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé

(3) AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

En bref - En bref Le CTM du 17/12/2015 en chiffres

► Enseignants 1er degré :

3 835 emplois supplémentaires. Sur 31 académies, 28 bénéficient d'une dotation positive (de 5 à 650) et 3 restent à moyens constants.

► Enseignants 2nd Degré :

2 804 emplois supplémentaires. Sur 31 académies, 28 bénéficient d'une dotation positive (de 2 à 465) et 3 restent des « postes » (de - 25 à - 35).

► CPE :

Aucune création cette année ! Le **SE-UNSA** a vivement contesté cette mesure de restriction ! Il s'est néanmoins félicité de la création de 1 000 postes d'AED et de 350 AESH.

► Médecins scolaires :

Aucune création ...

► Infirmiers scolaires :

40 emplois supplémentaires. Sur 31 académies et les **COM**, 17 bénéficient d'une dotation positive (de 1 à 5).

► Assistants de Service Social :

60 emplois supplémentaires. Sur 31 académies et les **COM**, toutes bénéficient d'une dotation positive (de 1 à 6).

► Personnels Administratifs :

70 emplois supplémentaires. Sur 31 académies et les **COM**, 17 bénéficient d'une dotation positive (de 1 à 13), 6 restent à moyens constants et 9 restent des « postes » (de - 1 à - 6).



Calendrier
prévisionnel
2016
des payes
et des
pensions

2016	Rémunération (payes)	Pensions
Janvier	Mercredi 27	Jeudi 28
Février	Jeudi 25	Vendredi 26
Mars	Mardi 29	Mercredi 30
Avril	Mercredi 27	Jeudi 28
Mai	Vendredi 27	Lundi 30
Juin	Mardi 28	Mercredi 29
Juillet	Mercredi 27	Jeudi 28
Août	Lundi 29	Mardi 30
Septembre	Mercredi 28	Jeudi 29
Octobre	Jeudi 27	Vendredi 28
Novembre	Lundi 28	Mardi 29
Décembre	Mercredi 21	Vendredi 23



« Rythmes scolaires » ...

En novembre dernier, le Comité National de suivi de la réforme des rythmes éducatifs rendait son rapport (consultable en tapant le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/95/3/RAPPORT_CNSRRS_-_Novembre_2015_-_MENESR_494953.PDF).

Le 17 décembre, le Comité Départemental de suivi s'est tenu à Mende à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Etaient présents :

Pour la DSDEN : Mr l'Inspecteur d'Académie (IA-DASEN), Mme la Secrétaire Générale, Mme la Secrétaire de l'IA, *Christophe* Parayre (CPD EPS). Pour les IEN : Mme *Carine* Belrepayre.

Pour les services de l'Etat : les représentantes de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSCP).

Pour les collectivités territoriales : Mr Gaudry et le Président Départemental de l'Association des Maires de France.

Pour les parents d'élèves : la représentante de la FCPE. Pour les DDEN : le Président Départemental.

Pour les Personnels : *Agnès* Bonnal-Saint-Dizier (SE-UNSA), deux représentants du SNU-ipp.

La rencontre a débuté par une présentation des différentes Organisations du Temps Scolaire (OTS) présentes sur le département.

85 écoles sont concernées (74 communes). Ces 85 écoles représentent 98 OTS avec 18 types d'OTS différents.

Les grandes tendances pour l'organisation des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) hebdomadaires sont les suivantes :

- 23 écoles font 4 x 45 minutes ;
- 24 écoles font 2 x 1h30 (100% en 2^{ème} partie d'après-midi) ;
- 16 écoles font 3 x 1 heure ;
- 11 écoles font 1 x 3 heures (le mardi après-midi ou le jeudi après-midi).

87 OTS ont 3 heures de classe le matin ;

6 OTS ont la matinée du mercredi plus courte que les autres matinées ;

14 OTS ont une journée de classe supérieure à 5h30 ;

29 OTS ont deux journées de classe supérieures à 5h30 ;

11 OTS ont trois journées de classe supérieures à 5h30.

15% des écoles primaires (soit 11 écoles) présentent des OTS différents pour les maternelles et pour les élémentaires.

95% des élèves participent aux TAP. A ce jour, tous les TAP sont gratuits en **Lozère**.

En 2014, 55% des communes ayant une ou plusieurs écoles avaient établi un PEDT. En 2015, cela concerne 92% des communes.

Interventions :

Mr Gaudry rappelle l'effort financier consenti par les collectivités territoriales et demande que soit évalué l'impact des nouveaux rythmes sur les élèves.

Le **SE-UNSA** s'associe à cette demande d'évaluation et souligne la nécessité de consulter les enseignants, les parents et les élus.

Mr le DSDEN répond que l'évaluation est prévue mais qu'elle sera délicate à mener car elle nécessite une appréciation à moyen ou long terme. L'évaluation prévue à différents niveaux est la suivante :

- au plan national : elle portera sur les apprentissages et concernera un échantillonnage de 4 000 écoles (soit 15 000 élèves) réparties sur tout le territoire. Elle prendra en compte le paramètre « rythmes scolaires ».

- au niveau académique : il est prévu un système d'auto-évaluation avec avis de la commune, des enseignants, des parents. Par ailleurs, un groupe d'enseignants stagiaires de Montpellier travaille sur une approche qualitative des retombées de la réforme.

- au plan départemental : les 11 écoles ayant libéré une ½ journée seront systématiquement évaluées. L'Inspecteur d'Académie envisage une démarche identique à celle des enseignants stagiaires de Montpellier.

Mme Belrepayre, IEN de Marvejols, fait part du bilan et des recommandations suite à une enquête de l'Inspection Générale :

- Les enseignants semblent unanimes sur les bienfaits d'une demi-journée supplémentaire. Ces matinées ne doivent pas être consacrées uniquement au français et aux mathématiques.

- Les enseignants doivent tenir compte des temps de capacité d'apprentissage des enfants dans l'organisation des demi-journées, des journées et des semaines.

- Il y a nécessité d'une collaboration entre les différents intervenants auprès des enfants (enseignants et intervenants **TAP**) pour organiser de façon cohérente les temps scolaires et péri-scolaires. Il est également nécessaire de veiller à ne pas ajouter les **APC** aux **TAP** pour ne pas alourdir la journée de l'élève.

- Il est constaté un nivellement de l'absentéisme le mercredi matin pour les maternelles par rapport à l'année dernière.

La **DDCSCP** fait part de perspectives :

- Améliorer la qualification des animateurs et des Directeurs intervenants dans le cadre des activités périscolaires,

- Améliorer la qualité des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire,

- Mieux faire converger et s'articuler les propositions éducatives offertes par un territoire en lien avec les projets d'école (parcours artistiques, parcours citoyens ...).

Le **SE-UNSA**, outre la demande d'une évaluation la plus large possible de l'impact de la réforme, a fait part de la nécessité de stabilité dans les partenariats engagés pour les **TAP**.

Sa représentante a également souligné les difficultés matérielles rencontrées quand ce sont les locaux scolaires qui sont utilisés et la question du respect des règles de vie dans ces locaux qui doit être cohérent sur le temps scolaire et périscolaire.

Elle a également remarqué que la fuite d'élèves du Public vers le Privé, menace souvent avancée avant la mise en place de la réforme, n'a pas eu lieu « malgré » la généralisation ...





Infos diverses ...

Détachement pour être enseignant ou Personnel d'Education en 2016 ...

La Note de Service pour les demandes de détachement dans les corps des Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des 1^{er} et 2nd Degrés est parue au B.O n°48 du 24 décembre 2015.

Cette possibilité de mobilité professionnelle est ouverte à **tous les fonctionnaires de catégorie A, y compris les enseignants qui souhaiteraient changer de corps (1^{er} et 2nd Degrés).**

La Note de Service précise notamment le niveau de diplôme exigé pour chaque corps d'accueil.

La licence est le niveau minimum (licence STAPS pour être détaché dans le corps des Professeurs d'EPS).

Pour le corps des Agrégés, le master 2 est obligatoire.

La Note de Service contient également le dossier de candidature, ainsi que les démarches et modalités pour déposer une demande.

Il peut exister des circulaires académiques ou départementales. Les demandes sont examinées au niveau départemental ou académique, après avis du supérieur hiérarchique.

Concernant le calendrier, **il faut faire la demande avant avril** : il est prévu en effet que les départements ou les académies (selon qu'il s'agit d'une demande pour le corps des PE ou pour un corps du 2nd Degré) fassent remonter les dossiers au ministère pour le 22 avril.

Il y a ensuite un examen en CAPN du corps demandé.

Vous trouverez sur le site national du **SE-UNSA** la fiche de suivi à adresser à votre section départementale (taper le lien suivant : <http://www.se-uns.org/spip.php?article8625>).

Pour le **SE-UNSA**, le détachement doit être une réelle possibilité d'évolution dans la carrière.

La mobilité professionnelle doit être une réalité pour les Fonctionnaires qui le souhaitent.



71ème Campagne Jeunesse au Plein Air

Du 13 janvier au 8 février 2016
L'École est un droit.
Les vacances aussi !

La campagne de la Jeunesse au Plein Air est basée sur l'éducation à la solidarité à travers des situations proposées dans des dossiers pédagogiques pour réfléchir, aborder et pratiquer la solidarité avec les élèves et une action concrète de collecte de fonds.

La date du lancement départemental a été fixée au 4 février 2016. La cérémonie aura lieu à la mairie de Marvejols, en présence du Préfet (ou de son représentant), de l'IA et/ou des IEN, des syndicats ... et d'enfants !

Les sommes recueillies sont distribuées sous forme d'aides au départ en vacances collectives dont plusieurs milliers d'enfants bénéficient.

Dans notre département, le montant de la **collecte 2015** a été de **3 617 €** (soit + 233 € par rapport à 2014).

- 1 357 euros recueillis par les enfants des écoles;
- 2 260 euros de dons individuels.

76 bourses individuelles ont été attribuées pour un montant total de 3 715 euros environ ...

Objectif 2016 :
Permettre à 30 000 enfants de partir en séjours collectifs

En 2015, ce sont près de 28 000 enfants qui ont bénéficié d'une aide pour partir en vacances. En 2016, pour atteindre notre nouvel objectif, les écoles, collèges et lycées sont invités à organiser une collecte de fonds grâce au matériel de collecte (vignettes autocollantes, marque-pages,) fournis par la Jeunesse au Plein Air.

Education à la solidarité

S'inscrivant dans une démarche éducative, toutes les actions des élèves s'accompagnent d'un travail pédagogique sur la solidarité et l'exercice de la citoyenneté au quotidien.

Pour cela, la Jeunesse au Plein Air met à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques (fiches d'activités, affiches, vidéos). Il suffit de se connecter au site national (<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr>) rubrique « campagne de solidarité ».

On peut également contribuer à la collecte en répondant tout au long de l'année à l'appel à dons sur www.jpa.asso.fr. La JPA est membre du comité de la Charte du don en confiance.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) de la **JPA** est consultable, par tous, sur le site internet de la **JPA**, rubrique *Campagne de solidarité*, en cliquant sur le logo au bas de la page



Pour tout renseignement, contactez **Stéphanie JULIEN** au 04.66.49.00.30 ou connectez-vous au site :

www.solidaritevacances.jpa.asso.fr

